

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 17 Mars 2023 à 19h33

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire –, Jean Daniel REYNIER, Michèle SAMSON VANMOER et Nicolas WEBER, conseillers municipaux.

ABSENTS : Catherine SPITZ et Frédéric JULLIEN

INVITES : néant

Date de convocation : 14/03/2023

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7. **Quorum** : 4. **Présents** : 5. **Votants** : 5.

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1-Validation du procès-verbal du conseil municipal du 09/02/2023.

2-Délibération pour demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Département pour la réalisation du schéma directeur du réseau d'assainissement.

3-Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h33

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 09/02/2023 :

Pas de rectification, la maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (5 voix pour)

2-Délibération pour demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Département pour la réalisation du schéma directeur du réseau d'assainissement.

Mise au vote avec 5 voix **POUR**

Adopté à l'unanimité

3-Questions diverses.

-Travaux mur du pré communal : Suite au rejet de la 1^{ère} DP N° 0026 303 22 N0003 concernant l'édification d'1 mur entre le terrain communal aux fins de sécurisation et d'embellissement et les entrepôts de l'entreprise 2Bta ainsi qu'à l'accord de la DDT consécutif à la 2^{ème} DP N°026 303 22 N 005 ,il a été demandé à l'entreprise retenue de revoir son devis initial afin de le faire correspondre aux prescriptions de la DDT.

Il a été précisé que l'entreprise 2 BTA prendra à sa charge le terrassement, les fondations, l'évacuation des gravats ainsi que l'achat et la pose d'1 grillage situé sur le mur et en prolongement de celui-ci sur 15 m environ.

- Tribunal judiciaire de Valence : Nous sommes assignés aux fins de désenclavement de sa propriété par Mme LONCLE Ludivine devant le tribunal judiciaire statuant en référé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h00

La maire,
Mme BREDY Muriel

La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel



Procès-verbal adopté à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 04/04/2023 et consultable en mairie